



Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination

28 juillet 2014
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2014

Rome, 8 mai 2014

Résumé des conclusions

I Introduction

1. La première session ordinaire du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) de 2014, présidé par le Secrétaire général et accueilli par le Fonds international de développement agricole (FIDA), s'est tenue au siège du FIDA, à Rome, le matin du jeudi 8 mai 2014.
2. Après la clôture de la session, l'après-midi, le Conseil a procédé à son troisième examen de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement au niveau des pays et a entendu un bref exposé sur le programme du Secrétaire général concernant les changements climatiques, en prévision du Sommet sur la question qui se tiendra en marge de l'Assemblée générale en septembre 2014.
3. Au matin du 9 mai, après avoir été reçus en audience par le pape François, les membres du Conseil ont tenu une courte séance privée et examiné les questions politiques à l'ordre du jour des Nations Unies. Dans l'après-midi, ils se sont réunis en retraite et ont procédé à un échange de vues au sujet du programme de développement pour l'après-2015, notamment l'aptitude du système des Nations Unies à s'acquitter de ses tâches.
4. Le présent rapport est consacré aux résultats de la séance formelle de la première session ordinaire du Conseil des chefs de secrétariat de 2014.
5. L'ordre du jour de la séance formelle était le suivant :
 1. Rapports des comités de haut niveau :
 - a) Comité de haut niveau sur la gestion;
 - b) Groupe des Nations Unies pour le développement;
 - c) Comité de haut niveau sur les programmes;
 - d) Exposé sur ONU-Eau.
 2. Question concernant l'ensemble du système des Nations Unies : financement du développement durable.



3. Questions diverses :
 - a) Assemblée des Nations Unies pour l'environnement;
 - b) Sommet sur les changements climatiques;
 - c) Date et lieu de la prochaine session.

II. Rapports des comités de haut niveau du Conseil des chefs de secrétariat

6. Avant de procéder à l'examen de la question, le Secrétaire général a rendu un vibrant hommage à M. Kevin Kennedy, Secrétaire général adjoint par intérim à la sûreté et à la sécurité depuis janvier 2013, qui devait quitter sous peu le système des Nations Unies.

7. Le Secrétaire général a souligné le travail accompli par M. Kennedy en tant que Président du Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité du Comité de haut niveau sur la gestion. L'ensemble du système des Nations Unies avait bénéficié de son action. Sa présence à la tête du Département de la sûreté et de la sécurité avait coïncidé avec des situations très dangereuses, notamment la guerre et l'utilisation d'armes chimiques en République arabe syrienne, l'instabilité en République centrafricaine et les efforts sans précédent de protection des civils au Soudan du Sud. La sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies avait toujours été sa principale préoccupation, compte tenu des situations dangereuses dans lesquelles il accomplissait son travail vital.

8. Le Conseil a remercié M. Kennedy de son dévouement et de son professionnalisme.

A. Comité de haut niveau sur la gestion

9. Au nom du Président du Comité de haut niveau sur la gestion, la Vice-Présidente a présenté le rapport sur la vingt-septième session du Comité, tenue les 3 et 4 avril 2014 dans les locaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) à Venise (Italie).

10. L'exposé a porté sur quatre grands domaines d'activité : l'action du système des Nations Unies dans les environnements à hauts risques; l'examen par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) de l'ensemble des prestations offertes par les organisations appliquant le régime commun; les nouveautés concernant les modèles d'entreprise des Nations Unies; et la résilience des organisations. Le Comité de haut niveau avait engagé un débat au sujet de sa contribution à la réflexion menée par le CCS concernant l'aptitude du système des Nations Unies à aider les États Membres à adopter le programme de développement pour l'après-2015, ajoutant que cette question serait le thème de la retraite du Conseil.

11. Le Comité avait décidé d'engager, cinq ans après l'adoption par le CCS en 2009 du principe « comment rester », une réflexion sur la façon de parvenir à un juste équilibre entre mener à bien les tâches essentielles dans des environnements à haut risque et préserver la sécurité et la sûreté du personnel dans ces

environnements. Pour mener ces discussions, le Comité était saisi d'un document établi par le Département de la sûreté et de la sécurité sur la question.

12. La Vice-Présidente a rappelé que, dans son exposé, le Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité avait décrit l'évolution des conditions de sécurité au cours des cinq dernières années. Jamais auparavant l'ONU n'avait mené d'opérations aussi importantes aussi longtemps dans des zones ou des situations de conflit armé. L'approche « comment rester » avait été confortée par l'adoption de l'initiative « Les droits avant tout ». Dans un tel environnement, il était indispensable de continuer à améliorer les politiques, les outils opérationnels et les procédures administratives pour pouvoir intervenir dans des situations à haut risque tout en veillant à la sécurité du personnel.

13. La discussion au sein du Comité de haut niveau avait porté sur de multiples questions, et notamment le caractère durable et prévisible du financement afin de renforcer la cohérence de l'application des mesures de sécurité, les qualifications du personnel de sécurité et les politiques de formation et de mobilité. Ces questions étaient également liées à celles concernant la qualité des soins (y compris les compétences des médecins) et les structures médicales d'urgence. Le Comité avait également reconnu que les aspects psychologiques étaient très importants et devaient être examinés, et qu'il fallait suivre de près les questions liées au bien-être du personnel en poste dans des environnements très dangereux et très stressants.

14. Le Comité avait décidé de créer un groupe de travail, présidé par le Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité, chargé d'entreprendre une étude approfondie des questions de sécurité, médicales et de gestion qui étaient ressorties de son débat. Cet examen devrait notamment porter sur la question de savoir si l'approche « comment rester » était toujours d'actualité ou s'il fallait envisager d'adopter comme nouvelle approche « comment obtenir des résultats », ce qui allait bien au-delà des simples questions de sécurité et s'étendait aux modèles d'entreprise des organismes du système et à la rémunération du personnel en poste dans des lieux d'affectation où les conditions de sécurité étaient très difficiles.

15. La Vice-Présidente a ensuite noté que le Comité participait activement et directement à l'examen par la CFPI de l'ensemble des éléments de rémunération du personnel des organismes appliquant le régime commun, examen que les États Membres, le personnel du système et les différentes administrations suivent de près compte tenu de ses conséquences potentielles sur l'avenir des organismes du système.

16. Elle a rappelé qu'à sa précédente réunion, le CCS avait approuvé une déclaration dans laquelle il précisait ce qu'il attendait de l'examen, à savoir principalement un renforcement de la capacité des organismes du système à exécuter durablement une grande diversité d'activités au moyen de divers modèles d'entreprise, et ce dans les multiples endroits où le système était présent. Pour cela, les organismes des Nations Unies devaient offrir une rémunération compétitive de façon à attirer et à conserver des candidats particulièrement qualifiés. L'ensemble des prestations offertes devait être conforme à ce qui se faisait aujourd'hui, être plus simple que le système actuel, qui était complexe, et avoir des coûts de transaction moins élevés.

17. Le Secrétariat, les fonds et les programmes ainsi que les institutions spécialisées travaillaient ensemble afin d'identifier les principaux thèmes et les

principales questions d'intérêt commun qui devaient être examinés plus avant. Le succès de l'examen entrepris par la CFPI dépendra de la capacité des organismes du système à collaborer étroitement pour formuler des suggestions concrètes et à fournir des données; l'examen devra en outre porter sur le plus grand nombre possible d'organismes et être réalisé de manière transparente.

18. Le Comité considérait qu'il était prioritaire de revoir les modèles d'entreprise afin de les rendre innovants et avait mené à bien à titre pilote dans de nombreux domaines – ressources humaines, finances, technologies de l'information et achats – des initiatives fondées sur les meilleures pratiques en matière de gestion du secteur public. Toutes ces initiatives étaient compatibles avec les règles existantes ou ne nécessitaient que de légères modifications de ces règles, et devaient être étendues. La collaboration engagée à cette occasion avait permis de réaliser des économies, ce qui se traduisait par des services de meilleure qualité, et d'instaurer une culture d'action collective et de coopération (qui pourrait s'étendre aux activités de programme). Le plus important était toutefois que ces initiatives se traduisaient par de nouvelles modalités d'action.

19. L'étude sur la faisabilité de l'interopérabilité des divers progiciels de gestion intégrés, demandée lors de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, était sur le point de débiter sous la direction du Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications (UIT) en sa capacité de Président du Réseau de technologies de l'information et de la communication. Elle cherchera à identifier les possibilités d'interopérabilité entre les divers progiciels utilisés par les organismes du système et les difficultés en la matière, et à analyser les obstacles à l'interopérabilité entre organismes qui tenaient essentiellement aux progiciels de gestion utilisés.

20. Enfin, la Vice-Présidente a déclaré que le Comité avait entrepris d'élaborer une politique de résilience à l'échelle du système en s'appuyant sur le système de gestion de la résilience élaboré par le Secrétariat et récemment approuvé par l'Assemblée générale. Cette initiative était conforme au souhait de l'Assemblée qui avait demandé au Secrétariat de prendre des mesures afin d'étendre le système aux fonds et programmes et aux institutions spécialisées.

21. Ce système marquait une transformation en profondeur des procédures de gestion d'urgence, et était conforme à la tendance observée au niveau mondial visant à adopter une approche globale de la gestion des risques importants.

22. Sa généralisation devrait renforcer la compréhension de la résilience dans tout le système des Nations Unies, ainsi que la capacité des divers organismes à travailler ensemble, y compris dans les situations les plus difficiles, ce qui devrait contribuer à l'examen par le CCS de la question de l'aptitude du système à s'acquitter de ses tâches.

23. Le Conseil des chefs de secrétariat a remercié la Vice-Présidente du Comité de haut niveau sur la gestion pour son exposé, a pris note des progrès réalisés et a fait siennes les conclusions adoptées par le Comité à sa vingt-septième session.

B. Groupe des Nations Unies pour le développement

24. La Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement a décrit les principaux travaux récents du Groupe et présenté le rapport de la réunion du Groupe du 6 février 2014.

25. Le Groupe participait en 2014 aux travaux de plusieurs instances importantes dans le domaine du développement notamment, à savoir le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable, le Comité intergouvernemental sur le financement du développement durable, la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral, le Forum pour la coopération en matière de développement du Conseil économique et social et le Partenariat mondial pour l'efficacité de la coopération pour le développement, qui toutes offraient de nombreuses possibilités d'action commune. Elle a également appelé l'attention sur l'examen de la suite donnée aux textes issus de la Conférence internationale sur la population et le développement réalisé sous la direction du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). Le Directeur exécutif du FNUAP a remercié toutes les institutions spécialisées ainsi que tous les fonds et programmes et le Secrétariat de leur soutien et les a encouragés à veiller que le suivi de la Conférence figure en bonne place à l'ordre du jour de la prochaine session de l'Assemblée générale et dans les travaux concernant le cadre de développement pour l'après-2015.

26. La cohérence de l'examen quadriennal d'ensemble des activités opérationnelles du système restait l'une des principales priorités du Groupe. Lors de l'examen, réalisé plus tôt dans l'année par le Conseil économique et social, des progrès accompli, les États Membres avaient insisté sur le fait que cet examen devait être réalisé plus rapidement, être suivi de près et donner lieu à des rapports concernant l'application du principe de l'unité d'action des Nations Unies, l'harmonisation des pratiques et le partage à l'échelle du système des coûts liés au système de coordonnateurs résidents. La Présidente a réaffirmé que tous les membres du Groupe devaient contribuer pleinement au processus.

27. Le principe de l'unité d'action concernait désormais 39 pays, et un nombre sans cesse plus important cherchait à en bénéficier. Le Groupe des Nations Unies pour le développement avait consacré des efforts importants à l'élaboration de procédures types afin que la coordination contribue véritablement aux résultats et à l'impact des mesures plutôt que de porter sur les procédures et la planification. Ces nouvelles procédures étaient à la disposition des équipes de pays, qui pouvaient les appliquer intégralement ou partiellement. Le système des Nations Unies avait une occasion stratégique de revoir fondamentalement ses modalités d'action étant donné que les équipes de pays étaient sur le point d'élaborer de nouveaux plans-cadres pour l'aide au développement/programme « Unis dans l'action » pour 40 pays en 2014 et 40 autres en 2015.

28. La réaffirmation de leur engagement par toutes les entités des Nations Unies et leurs organes directeurs sera indispensable à la mise en œuvre du plan d'action « Unis dans l'action », qui décrit 55 mesures à adopter au niveau des sièges, pour la majorité en 2014, afin que la deuxième génération de programmes obtienne les résultats attendus au niveau des pays.

29. La Présidente a également souligné que le nouveau fonds « Obtenons des résultats ensemble » était désormais pleinement opérationnel en tant que mécanisme

mondial de financement à l'appui de mesures intégrées et cohérentes visant à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et à instaurer un développement durable inclusif dans les pays bénéficiant de l'approche « Unis dans l'action ». La Norvège avait déjà versé une contribution au Fonds, et d'autres donateurs devraient en verser sous peu. Les ressources du Fonds seront complétées par celles du nouveau fonds pour la réalisation des objectifs de développement durable lancé par l'Espagne afin de soutenir l'action des Nations Unies en faveur du développement durable.

30. L'accord de partage des coûts du système de coordonnateurs résidents était entré en vigueur en janvier comme prévu et tous les membres du Groupe, sauf un, avaient confirmé leur contribution pour 2014, en totalité ou en partie. Le déficit pour 2014 était gérable, mais il sera encore plus important en 2015 et le Groupe devra par conséquent continuer à recueillir des fonds.

31. Concernant la participation à la première réunion de haut niveau pour l'efficacité de la coopération pour le développement, tenue au Mexique, la Présidente du Groupe a fait observer que les participants avaient insisté sur l'importance du passage de « l'efficacité de l'aide » à « l'efficacité pour le développement » ainsi que sur la nécessité de repenser de quelle façon l'aide pouvait véritablement avoir un effet catalytique et un impact stratégique. Les discussions avaient été marquées par l'accent mis sur la coopération pour le développement dans les pays à revenu intermédiaire, la participation du secteur public, la mobilisation de ressources intérieures, le partage des connaissances et la coopération Sud-Sud et triangulaire. La prochaine réunion du Forum pour la coopération en matière de développement du Conseil économique et social offrira une occasion importante de poursuivre le débat à l'ONU.

32. La Directrice exécutive de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes a remercié le Groupe pour sa note d'orientation destinée à faciliter l'élaboration d'une approche efficace et cohérente à l'échelle du système pour ce qui était de suivre les ressources consacrées à l'égalité des sexes. Comme demandé par le Comité des politiques du Secrétaire général, la note fournissait des indications à l'intention des différentes entités qui adoptaient un système d'évaluation ou qui amélioreraient le système qu'elles utilisaient déjà de façon à disposer de données comparables entre les différentes entités.

33. Le Secrétaire général a remercié la Présidente du Groupe pour les précisions fournies au sujet de la deuxième génération des activités engagées dans le cadre de l'approche « Unis dans l'action » et a lancé un appel à tous les représentants des organisations membres du Groupe ainsi qu'à toutes les équipes de pays afin qu'ils appuient la mise en œuvre de l'approche. Pour être plus efficace, le système des Nations Unies devait collaborer plus étroitement et renforcer la cohérence de l'action entreprise dans ses domaines d'intervention clefs au niveau des pays, et notamment intégrer davantage la question des droits de l'homme par le biais de l'initiative « Les droits d'abord », qui faisait une place plus large à la vulnérabilité dans le programme de travail du système.

34. Le Conseil des chefs de secrétariat a remercié la Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement de son intervention, pris note des progrès réalisés et fait sien le rapport sur la réunion que le Groupe avait tenue le 6 février 2014.

C. Comité de haut niveau sur les programmes

35. Le Président du Comité de haut niveau sur les programmes a présenté le rapport de la vingt-septième session du Comité, tenue au siège de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) à Santiago, les 17 et 18 mars 2014.

36. Il a remercié le Secrétaire exécutif de la CEPALC d'avoir accueilli la session du Comité ainsi que le Conseiller spécial du Secrétaire général pour la politique de coopération interrégionale (et ancien Président du Comité) d'avoir facilité l'organisation, en marge de la session, d'un séminaire hautement productif qui avait rassemblé les secrétaires exécutifs de cinq commissions régionales sur le thème de la contribution de la coopération interrégionale à la cohérence du système des Nations Unies et à l'élaboration des politiques.

37. Le débat au cours du séminaire avait montré combien les membres du Comité comme les secrétaires exécutifs souhaitaient approfondir leur dialogue au sujet de questions qui exigeaient une réflexion plus systématique et une action commune avec les commissions régionales comme par leur intermédiaire. Il avait montré le rôle important que jouaient les commissions régionales pour ce qui était de l'application des grands programmes normatifs au niveau des pays, notamment de ceux où il n'existait pas d'équipe de pays. Le Comité a également noté la capacité des commissions régionales à réaliser des analyses et à produire des données ainsi que leur rôle d'organisateur politique et, par extension, leur rôle de catalyseur pour ce qui était de la définition des nouveaux programmes d'action et priorités régionaux.

38. Concernant la session du Comité, le Président a brièvement décrit les travaux du Comité, qui devaient être examinés plus en détails au cours de la retraite que le CCS devait consacrer le lendemain à la capacité collective du système des Nations Unies à définir et appliquer un programme universel de développement durable. Il a souligné le travail des membres du Comité qui avaient élaboré les documents thématiques et insisté sur la collaboration de haut niveau entre les trois piliers du CCS qui, comme en témoignait le texte introductif, avait joué un rôle moteur. Afin d'aller encore plus loin, le Comité avait suggéré que le Conseil adopte dans un délai précis une déclaration commune montrant clairement que l'ensemble du système avait une position commune concernant les éléments fondamentaux du futur cadre de développement.

39. Les changements climatiques restaient une question hautement prioritaire pour le Comité qui, à sa vingt-septième session, avait prorogé pour deux ans le mandat de son groupe de travail sur les changements climatiques. Au cours de l'exercice biennal 2014-2015, il cherchera à mobiliser plus efficacement les connaissances et les services du système des Nations Unies en rapport avec le climat et à les diffuser plus largement en vue de créer un mouvement en faveur d'un accord ambitieux et d'encourager une action durable sur le terrain. Dans le cadre de cet effort, le Groupe de travail élaborait une publication commune à l'ensemble du système en prévision du Sommet sur le climat qui se tiendra en septembre 2014. Cette publication était destinée à montrer comment les mesures prises face aux changements climatiques pouvaient contribuer au développement durable et avoir des retombées socioéconomiques, et comment le système des Nations Unies appuyait les efforts des États Membres à cet égard. Le Comité cherchera également à susciter une

volonté politique en faveur d'un accord chez une grande diversité de parties prenantes et étudiera, en collaboration avec le Groupe des Nations Unies pour le développement, comment renforcer la capacité des équipes de pays à fournir une assistance aux États Membres.

40. Concernant une autre question importante et connexe, à savoir la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, qui se tiendra à Samoa en septembre, le Président a déclaré que la conférence sera l'occasion pour le système des Nations Unies de s'engager à établir un partenariat plus efficace avec les petits États insulaires en développement afin de répondre à leurs besoins urgents et spécifiques. Le Comité présentera au Conseil, pour adoption, une déclaration par laquelle le système ferait part de sa détermination à assurer le succès de la conférence et à travailler de manière plus cohérente avec les petits États insulaires en développement. Le Président du Comité de haut niveau a en outre observé que, ainsi que le Conseil l'avait confirmé à sa deuxième session ordinaire de 2013, le secrétariat du Conseil organiserait le 1^{er} septembre, à l'occasion de la conférence, une manifestation de haut niveau afin de démontrer l'engagement du système des Nations Unies en faveur du développement durable des petits États insulaires en développement et sa contribution à cet effet.

41. Avec le soutien appuyé de l'ensemble du système, qui s'y intéressait vivement, le Comité avait par ailleurs abordé une nouvelle question, à savoir l'élaboration d'un nouveau programme des Nations Unies pour les villes. Il avait convenu de créer pour une durée déterminée un groupe de travail chargé de mieux faire comprendre aux divers organismes du système les principaux éléments d'un tel programme et de renforcer la cohérence et la coordination des activités en faveur d'une urbanisation durable. Cette initiative était liée aux préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) qui devait se tenir en 2016, préparatifs qui devaient déboucher sur un document directif sur le thème « Urbanisation et développement durable : vers un nouveau programme des Nations Unies en matière d'urbanisme » à titre de contribution du système à la conférence. Le Conseil examinera une première version provisoire du document à sa prochaine session, en novembre 2014, et sera saisi de la version finale à sa deuxième session ordinaire de 2015.

42. Conformément au mandat que lui avait confié le CCS, le Comité avait examiné un rapport de synthèse préparé par le Groupe mondial sur la migration sur les mesures adoptées par le système des Nations Unies pour donner suite au dialogue de haut niveau sur la migration internationale et le développement, tenu les 3 et 4 octobre 2013 à New York, rapport qu'il présentait au Conseil pour approbation.

43. En conclusion, le Président du Comité de haut niveau a brièvement décrit d'autres activités menées par le Comité au nom du Conseil, notamment les activités entreprises initialement par le Groupe de la gestion de l'environnement; les progrès concernant la prise en compte systématique des activités menées au titre du Plan d'action pour les pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020; l'examen des activités menées dans le cadre d'ONU-Eau, d'ONU-Énergie et d'ONU-Océans ainsi que la conclusion du processus interinstitutions consacré à un monde peuplé de 7 milliards d'habitants.

44. Le Président a réaffirmé la détermination du Comité à identifier les nouvelles questions de politique et de programme intéressant le système des Nations Unies et à y répondre de manière proactive, en accordant une attention toute particulière au

processus d'élaboration du programme de développement pour l'après 2015. Il était prêt à aider le CCS à encourager la cohérence à l'échelle du système et à aborder de manière intégrée les problèmes que rencontrait le système pour redéfinir son rôle et sa contribution dans un environnement en évolution, comme tirer parti des occasions qui en résultaient.

45. Les membres du CCS ont remercié le Président du Comité de haut niveau sur les programmes pour son exposé et fait leur rapport du Comité sur sa vingt-septième session, notamment :

a) La déclaration du CCS à la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement (CEB/2014/4, annexe V); et

b) Le rapport de synthèse sur la suite donnée par le système des Nations Unies au deuxième dialogue de haut niveau sur la migration internationale et le développement (CEB/2014/4, annexe VI).

D. Exposé sur ONU-Eau

46. Le Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale et Président d'ONU-Eau a décrit les principales initiatives menées par ONU-Eau. L'une des activités prioritaires était la préparation d'un rapport technique sur un éventuel objectif mondial concernant l'eau. Le rapport, intitulé, *A post-2015 global goal for water: synthesis of key findings and recommendations from UN-Water*, contenait des recommandations du système des Nations Unies à l'intention des États Membres au sujet de certains aspects d'un objectif concernant l'eau. Les cinq cibles interdépendantes proposées soulignaient l'importance fondamentale de l'eau pour les hommes comme pour l'environnement. L'objectif proposé s'appuyait sur les engagements pris au niveau intergouvernemental, dont les objectifs du Millénaire pour le développement et le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, et était une contribution à l'appui des travaux du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable.

47. Le Président a également noté que la campagne menée à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau en 2014 sur le thème « Eau et énergie » avait été un succès. Coordonnée par l'Université des Nations Unies et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel au nom d'ONU-Eau et menée en étroite collaboration avec ONU-Énergie, elle a permis de toucher plus de 700 millions de personnes grâce aux médias sociaux. De plus, ONU-Eau avait publié, par l'intermédiaire de l'UNESCO, le Rapport mondial 2014 sur la mise en valeur des ressources en eau intitulé *Eau et Énergie*. En 2015, la campagne mettra l'accent sur le thème de l'eau et du développement durable et sera coordonnée par le Programme des Nations Unies pour le développement. La campagne de 2016 aura pour thème « Eau et emplois » et sera coordonnée par le Bureau international du Travail.

48. Enfin, le Président a rappelé que le Groupe organisait les manifestations qui se dérouleront en 2014 à l'occasion de la Journée mondiale des toilettes afin d'appuyer la campagne lancée par le Vice-Secrétaire général pour mettre fin à la défécation à ciel ouvert.

49. Les membres du CCS ont remercié le Président d'ONU-Eau pour son exposé et pour le travail accompli.

III. Questions se posant à l'échelle du système : financement du développement durable

50. Dans sa présentation, le Secrétaire général a souligné qu'à mesure que les débats sur le programme de développement de l'après-2015 avançaient, l'attention se portait de plus en plus sur les moyens de mise en œuvre, en particulier le financement. Il fallait un partenariat mondial renouvelé pour appuyer la réalisation des objectifs futurs du programme de développement de l'après-2015. Le cadre de financement de l'après-2015 devait s'appuyer sur le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha et intégrer de manière équilibrée les trois dimensions du développement durable. Étant donné l'importance des besoins de financement pour le développement durable, il fallait mobiliser les ressources de toutes provenances : nationales, internationales, publiques et privées. En outre, il fallait élaborer des mécanismes de financement novateurs qui viendraient en complément des sources de financement plus traditionnelles.

51. Notant que le système des Nations Unies avait une importante contribution à faire en établissant un nouveau cadre de financement, le Secrétaire général a mis en relief trois domaines essentiels d'action appelant l'attention du Conseil : coopération étroite à l'appui d'un cadre approprié de surveillance et de responsabilisation, dialogue cohérent avec les États Membres au niveau national et mobilisation des organes directeurs et des partenaires des organisations pour élaborer des stratégies institutionnelles de financement du développement durable.

52. En outre, la troisième Conférence internationale sur le financement du développement prévue pour 2015 ou 2016 constituerait l'instance centrale pour faire progresser le renforcement du Partenariat mondial pour le développement durable en s'appuyant sur un cadre de financement global et intégré. Le système des Nations Unies avait un rôle important à jouer en contribuant au succès de la conférence. En conclusion, le Secrétaire général a remercié la Reine Maxima des Pays-Bas de son engagement personnel concernant cette question en sa qualité de Mandataire spéciale pour la promotion de services financiers accessibles à tous et de sa participation à la session du Conseil.

53. Après l'intervention du Secrétaire général, le Directeur général adjoint du Fonds monétaire international a informé le Conseil des perspectives macrofinancières des économies de marché émergentes et de l'Afrique subsaharienne.

54. L'activité mondiale avait augmenté au cours du deuxième semestre de 2013 et l'on s'attendait à ce que, mue en grande partie par les pays avancés, elle croisse encore au cours de la période 2014-2015. D'après les projections, dans les économies de marché émergentes et en développement, la reprise de l'activité serait modérée du fait de l'adaptation de ces pays à un environnement financier extérieur plus difficile. La recrudescence de l'instabilité financière au début de 2014 avait mis en lumière les défis que posent aux économies de marché émergentes les changements intervenant dans l'environnement extérieur. La reprise mondiale restait fragile et les risques de ralentissement continuaient de dominer. Les récentes tensions géopolitiques dans le monde pouvaient perturber les marchés des produits de base et les circuits commerciaux et déclencher l'instabilité des marchés financiers.

55. En conclusion, le Directeur général adjoint a indiqué que davantage d'efforts politiques étaient nécessaires pour rétablir pleinement la confiance, assurer une croissance forte et réduire les risques de ralentissement. En particulier, les économies avancées devaient éviter de mettre fin prématurément à leur politique monétaire accommodante; les économies de marché émergentes auraient à franchir le cap des turbulences et à maintenir un taux de croissance élevé à moyen terme; et les économies à faible revenu devraient ajuster leur politique fiscale pour éviter un gonflement de leur dette publique et extérieure.

56. La Reine Maxima a remercié le Secrétaire général de l'avoir invitée, en sa qualité de Mandataire spéciale pour la promotion de services financiers accessibles à tous, à se joindre aux membres du Conseil pour débattre de l'important sujet du financement du développement durable. Elle a indiqué que la mise en œuvre d'un ambitieux programme de développement durable pour l'après-2015 nécessiterait que l'on tire parti de différentes sources de financement : publiques, privées, nationales et internationales. La coopération entre les gouvernements, les donateurs traditionnels, le système multilatéral, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et la société civile serait critique à cet égard.

57. L'accès pour tous aux services financiers est essentiel dans tous les domaines d'action à l'examen pour l'après-2015, notamment l'élimination de la pauvreté, l'autonomisation des femmes, la croissance économique et l'emploi, l'agriculture durable, la sécurité alimentaire et la nutrition ainsi que la santé. En effet, en réduisant la vulnérabilité aux chocs économiques et en stimulant la création d'emplois, l'accès pour tous aux services financiers peut être un moteur essentiel de la réduction de la pauvreté et d'une croissance économique sans exclusive, tout en contribuant à améliorer l'égalité.

58. La Mandataire spéciale du Secrétaire général pour la promotion de services financiers accessibles à tous a souligné que les ressources nationales constituaient un élément essentiel du cadre financier global pour le programme de développement durable. Les petites et moyennes entreprises contribuaient de manière importante à la croissance économique et à l'emploi à plein temps. Pour les personnes et les entreprises, en particulier les petites entreprises récentes, l'accès aux services financiers, tels que crédit, épargne, paiements et assurance, pouvait libérer l'innovation, la création d'emplois et la croissance. En fin de compte, cela pouvait conduire à une mobilisation accrue des revenus intérieurs. Cependant, quelque 200 millions d'entreprises dans le monde n'avaient pas suffisamment accès au financement et aux services financiers. Cette situation d'exclusion entravait la croissance durable, contribuait à l'inégalité générale et faisait qu'il était plus difficile pour les pays de mobiliser les ressources internes nécessaires à la réalisation de leurs objectifs de développement.

59. En conclusion, la Mandataire spéciale a encouragé les organisations du système des Nations Unies s'occupant de développement à envisager de mettre l'accent sur l'importance d'un accès universel aux services financiers dans la préparation des 80 plans-cadres pour l'aide au développement prévus au cours des deux prochaines années à l'appui des priorités nationales de développement. Ces efforts, joints à l'appui aux programmes fournis par les gouvernements et le système des Nations Unies pour le développement, pourraient contribuer à se rapprocher de l'accès universel aux services financiers dans le cadre de la coopération avec l'ONU et d'autres partenaires pour la mise en œuvre du programme de l'après-2015.

60. Dans son intervention, le Président du Groupe de la Banque mondiale a souligné que toute vision audacieuse de l'avenir pour le développement durable devrait se fonder sur les réalités de la mise en œuvre. Pour atteindre l'objectif du développement durable, il fallait une combinaison appropriée d'instruments, allant de plans et de mesures de mise en œuvre clairs à des mécanismes de financement efficaces. Dans ce contexte, il fallait souligner le rôle du secteur privé dans la réalisation des objectifs de développement nationaux.

61. Le Président du Groupe de la Banque mondiale a développé la question en soulignant que le financement des activités relatives au climat et le financement du développement devaient être complémentaires. Aussi bien les flux financiers publics que privés étaient indispensables pour le financement des activités liées au climat, car 80 % des investissements nécessaires pour faire face aux changements climatiques devaient provenir de sources privées.

62. Il a souligné que les pays devaient prendre l'initiative de la mobilisation de leurs ressources nationales pour le développement et mentionné que les ressources intérieures des économies émergentes et en développement avaient augmenté de 14 % par an de 2000 à 2012. L'amélioration de la capacité à prélever l'impôt, les revenus tirés de l'exploitation des ressources naturelles, l'efficacité accrue des dépenses publiques et la lutte contre les flux financiers illicites étaient autant de domaines qui pouvaient dégager des financements supplémentaires importants pour le développement. En outre, faire preuve d'une capacité accrue à mobiliser les ressources intérieures avait pour effet d'améliorer les notations de crédit et de faciliter l'accès aux marchés des capitaux à moindre coût.

63. Il fallait que les pays renforcent leurs secteurs privé et financier. Un système financier bien développé et accessible à tous offrait aux petites et moyennes entreprises la possibilité de croître et de créer des emplois. Se faisant l'écho d'une remarque faite précédemment par la Mandataire spéciale du Secrétaire général, le Président a indiqué que l'accès pour tous aux services financiers permettrait aux pauvres d'accéder aux services tels que l'épargne, le crédit et les paiements dont ils avaient grand besoin.

64. En conclusion, le Président a souligné que l'objectif et l'utilisation de l'aide au développement avaient besoin d'être repensés. Il fallait que l'aide au développement soit mieux utilisée et devienne un catalyseur plus efficace pour tirer parti d'autres sources de financement. Les niveaux actuels de l'aide publique au développement (APD) étaient trop bas pour satisfaire les énormes besoins de financement du développement durable. Il fallait faire un usage plus intensif de l'APD pour susciter des partenariats mutuellement avantageux avec le secteur privé afin de tirer parti du financement assuré par celui-ci pour appuyer des projets de développement novateurs. Le Groupe de la Banque mondiale soutenait une telle approche et avait fait passer le montant annuel de ses engagements de prêts d'environ 50 milliards de dollars actuellement à plus de 70 milliards de dollars au cours de la prochaine décennie.

65. Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, a centré son intervention sur les processus intergouvernementaux en cours. Il a rappelé que des délibérations sur le financement du développement durable avaient actuellement lieu dans le cadre de plusieurs instances, tant au sein des Nations Unies qu'à l'extérieur. À New York, le Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable, constitué à la suite de la Conférence des Nations Unies sur

le développement durable, explorait les options qui s'offraient pour une stratégie efficace de financement du développement durable. Le Comité avait pour objectif de produire un ensemble de propositions ambitieuses qui feraient progresser le débat sur la mobilisation des ressources financières et leur utilisation judicieuse pour le développement durable. Parallèlement, le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable discutait des moyens, y compris le financement, de mettre en œuvre l'ensemble des objectifs de développement durable proposés. Les deux instances coordonnaient étroitement leurs travaux et présenteraient leur rapport respectif à l'Assemblée générale en septembre 2004.

66. En outre, sous les auspices du Conseil économique et social, le Forum de la coopération pour le développement de 2014 traiterait des modalités de mise en place d'un nouveau partenariat mondial pour le développement pour l'après-2015. Des discussions étaient également en cours sur le financement des activités relatives au climat. Le Secrétaire général adjoint a souligné que ce serait une lourde tâche que d'assurer la cohérence et optimiser les synergies entre ces différents courants de financement pour parvenir à un cadre de financement global pour l'après-2015.

67. Il a ajouté que, pris conjointement, les résultats de ces processus alimenteraient les négociations intergouvernementales relatives au programme de l'après-2015 et fourniraient des données importantes pour les préparatifs de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement.

68. Sur la question des flux de ressources publiques et privées, le Secrétaire général adjoint a mentionné qu'il fallait que les deux sources de financement se renforcent mutuellement et soient complémentaires l'une de l'autre. Le nouveau cadre de financement devrait traiter de la question de savoir comment dégager et mieux utiliser un ensemble varié de ressources financières. La mobilisation des ressources intérieures serait un élément critique du financement public. Les pays en développement étaient confrontés à un certain nombre de difficultés en ce qui concernait la mobilisation de leurs ressources intérieures, notamment du fait de leur faible capacité administrative, des flux financiers illicites ainsi que de l'évasion et de la fraude fiscales.

69. Pour le Secrétaire général adjoint, l'APD restait un élément critique de la future palette de modes de financement, en particulier pour les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les autres pays vulnérables. Le renversement récent de la tendance au ralentissement était certes salué, mais les flux d'APD restaient inférieurs aux engagements. Toutefois, l'APD seule ne saurait suffire, même si tous les pays tenaient leurs engagements. L'investissement privé jouerait un rôle croissant dans la satisfaction des besoins du développement durable. Il fallait mettre en place des mesures incitatives appropriées pour que le secteur privé investisse suffisamment dans le développement durable. C'était pourquoi les politiques gouvernementales qui stimulaient l'investissement dans les biens publics ainsi que le financement public resteraient la clef de voûte du cadre de financement du développement durable.

70. Le débat qui a suivi sous la direction du Vice-Secrétaire général a porté sur un certain nombre de questions essentielles, dont la notion de ressources inexploitées ou faiblement exploitées, la nécessité d'étendre la réflexion au-delà de l'ADP, l'objectif de la mise en place d'un cadre associant mesures nationales et

internationales, l'accent mis de plus en plus sur la mobilisation des ressources intérieures et la nécessité de surmonter les cloisonnements et contradictions institutionnels existants.

71. Les membres du Conseil ont été unanimes à exprimer la conviction qu'il fallait recourir à l'ADP pour tirer parti des financements provenant d'autres sources et que l'APD devait servir de catalyseur et contribuer à renforcer les capacités. De même, les membres se sont généralement accordés à estimer que la fourniture de services financiers pour tous était un levier qui concernait tous les secteurs et un moteur essentiel de la réduction de la pauvreté, de l'égalité et du développement durable. L'accès accru aux services financiers était un élément important de tout cadre futur de financement; les solutions devaient mettre l'accent sur les gens; et l'accès au financement devait s'accompagner de sauvegardes concernant les droits de l'homme et être appuyé par une réglementation appropriée. Le rôle des organisations postales nationales en tant que fournisseurs de services financiers, y compris pour les pauvres et les personnes marginalisées, a été souligné.

72. Le rôle du commerce en tant que vecteur de la croissance économique a également été souligné, car il peut stimuler l'investissement, créer des emplois et réduire les inégalités. Il fallait favoriser la croissance économique des pays les moins avancés et des autres pays vulnérables en améliorant leur accès aux marchés internationaux et en réduisant les barrières commerciales.

73. Le système des Nations Unies devait repenser le rôle du secteur privé dans le financement des services sociaux, tels que la santé et l'éducation. Il fallait des approches novatrices pour créer des incitations (notamment financières) à la constitution de partenariats entre secteur public et secteur privé. Nombre de membres du Conseil ont considéré que le panachage des financements publics et privés constituait le modèle de l'avenir. Il fallait toutefois examiner de près les partenariats entre secteur privé et secteur public pour veiller à ce qu'ils ne soient pas en contradiction avec les valeurs fondamentales des Nations Unies, notamment la protection des droits de l'homme.

74. Les capitaux privés, les investisseurs institutionnels (caisses de retraite et caisses maladie), les transferts de fonds des travailleurs migrants, les fonds souverains, les institutions financières régionales et la coopération Sud-Sud étaient autant de ressources considérées comme inexploitées ou faiblement exploitées, qu'il convenait d'inclure dans le nouveau cadre de financement. La lutte contre les flux financiers illicites a également été mentionnée comme un domaine nécessitant des mesures supplémentaires.

75. Sur la question générale du renforcement de la gestion des ressources intérieures, nombre de participants ont souligné la nécessité d'accroître la fiscalité (tant nationale que mondiale) pour financer les biens publics mondiaux. Le renforcement des capacités administratives nationales était à cet égard une condition préalable dans de nombreux pays.

76. Le rôle des banques de développement multilatérales devait être renforcé, non pas seulement en tant que sources de financement, mais aussi en tant que partenaires pour le renforcement des capacités de développement des pays. En outre, le nouveau cadre de financement devait tenir compte du fait que la géographie de la pauvreté a changé de manière spectaculaire au cours des 15 dernières années, 80 % des pauvres se trouvant aujourd'hui dans les pays à revenu intermédiaire.

77. Pour ce qui est de surmonter les cloisonnements existants, les membres du Conseil sont convenus que, pour être crédible, le système des Nations Unies devait éviter la contradiction consistant à fixer des objectifs de développement au détriment des objectifs en matière d'environnement et qu'il devait se pencher sur la question du changement climatique. Les financements concernant le développement durable, le changement climatique et l'aide humanitaire étaient liés et devaient être examinés de manière intégrée et cohérente. Le système des Nations Unies avait un rôle important à jouer en assurant une plus grande cohérence de l'action menée en matière de développement, d'aide humanitaire et de changement climatique et en élaborant un discours convaincant qui réunisse tous les éléments en un même tissu.

78. En conclusion, le Vice-Secrétaire général a remercié la Mandataire spéciale du Secrétaire général pour la promotion de services financiers accessibles à tous ainsi que les membres du Conseil pour leur débat ouvert et constructif. Soulignant qu'il fallait s'attendre à ce que le niveau d'attention consacré à la question du financement du développement durable augmente dans le cadre des préparatifs de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, il a insisté sur la nécessité d'une approche cohérente et coordonnée de l'ensemble du système des Nations Unies. Ses différents organismes devaient faire un effort concerté pour donner l'exemple et intégrer les trois dimensions du développement durable dans leurs propres cadres stratégiques et de financement. En outre, des efforts continueraient d'être nécessaires pour accroître la cohérence au niveau national, surmonter les cloisonnements institutionnels et dialoguer avec une plus grande palette de partenaires et de parties prenantes. À mesure que la communauté internationale s'acheminerait vers un cadre de financement pour le développement durable, il lui faudrait s'inspirer de l'esprit du Consensus de Monterrey en amenant autour de la table un plus grand nombre de participants et de partenaires.

IV. Questions diverses

A. Assemblée des Nations Unies pour l'environnement

79. Le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement a fourni au Conseil des informations sur la première session de l'Assemblée générale des Nations Unies pour l'environnement prévue à Nairobi du 23 au 27 juin 2014. Rappelant que l'Assemblée était l'instance mondiale la plus haute pour la gouvernance et la prise de décisions dans le domaine de l'environnement, il a indiqué au Conseil que la session serait axée sur deux thèmes : les objectifs du développement durable, y compris la production et la consommation durables, et le commerce de la faune sauvage et du bois. Il a invité les représentants des organisations du système des Nations Unies à participer activement aux séances de l'Assemblée et indiqué qu'il comptait accueillir à Nairobi de nombreux membres du Conseil.

B. Sommet sur le climat

80. Le Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et à la planification stratégique a fourni au Conseil des informations sur le Sommet sur le climat qui devrait se tenir à New York le 23 septembre 2014 et sur les résultats de la réunion

Abu Dhabi Ascent qui venait de s'achever. Le Sommet avait deux objectifs qui étaient liés servir de catalyseur à d'ambitieuses actions sur le terrain visant à réduire les émissions et renforcer les capacités d'adaptation et mobiliser la volonté politique de conclure un accord juridique ambitieux sur le climat à l'échelle mondiale à l'horizon 2015. Les résultats du Sommet prendraient la forme d'annonces de mesures prises par les États Membres, la société civile, le secteur privé et le système des Nations Unies. Une série d'annonces initiales, concernant notamment l'énergie, les forêts, l'agriculture, les villes et les polluants atmosphériques à courte durée de vie avaient déjà été faites à la réunion Abu Dhabi Ascent. On considérerait cela comme un pas encourageant vers la création de l'élan politique nécessaire pour des actions concernant le climat.

C. Dates et lieux des sessions ultérieures

81. Le Conseil a confirmé officiellement que sa seconde session ordinaire de 2014 se tiendrait les 20 et 21 novembre 2014 et serait organisée par le Groupe de la Banque mondiale à Washington.

82. Le Conseil a également rappelé que sa première session ordinaire de 2015 serait organisée par l'UNESCO à Paris. Les membres du Conseil seraient consultés en cours d'année sur les dates de ladite réunion.

83. Au cours du déjeuner, le Secrétaire général, au nom du Conseil, a rendu hommage à M^{me} Navanethem Pillay, qui devait quitter ses fonctions de Haut-Commissaire aux droits de l'homme au cours de l'été 2014.
